

INFORMATION

Conformément aux dispositions de l'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales, la Ville de Bourg en Bresse publie ci-dessous les données synthétiques en euros relatives à sa situation financière (compte administratif 2023).

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1411,00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1748,76
3	Dépenses d'équipement brut / population	407,00
4	Encours de dette / population	945,51
5	DGF / population	189,71
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	62,21%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	85,11%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	23,27%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	54,07%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	19,31%